

Paris, le 09/12/2025

Le Snac condamne les propos de la CGT-Spectacle et dépose plainte pour diffamation

Le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (Snac) dénonce les propos tenus dans le communiqué de presse de la CGT Spectacle du 30 octobre 2025 et indique qu'il dépose une plainte pour diffamation devant le doyen des juges d'instruction de Paris.

Pour rappel, le 24 avril 2025, le Snac se voyait notifier l'ouverture d'une procédure d'exclusion, sans mise en demeure préalable et se faisait exclure, sans réel débat, le 2 juin, décision confirmée le 12 octobre dernier.

Le Snac, qui a lui-même annoncé cette exclusion par [communiqué de presse du 17 octobre 2025](#), n'accepte pas les pratiques mensongères et insultantes que la CGT-Spectacle a utilisées pendant la procédure d'exclusion et qu'elle continue d'utiliser encore, la présentation tronquée et falsifiée de ses prises de position sur divers sujets d'actualité ou de fond.

Au nom de la confraternité qui a toujours prévalu entre les organisations d'auteurs, le Snac avait jusqu'alors pris le parti de ne pas répondre à ces attaques et allégations mensongères dont il fait l'objet. Il tient aujourd'hui à dénoncer avec fermeté des méthodes qui desservent les auteurs et les actions menées par des organisations sérieuses œuvrant de longue date pour les défendre et leur porter assistance.

Par conséquent, le Snac saisit la justice contre ces allégations mensongères et diffamatoires.

La CGT-Spectacle pourra ainsi répondre de ses propos et apporter les éléments de preuve sur lesquels elle fonde ses accusations.

Le Snac est déterminé à ne plus laisser passer des propos calomnieux, trompeurs et diffamatoires à son égard.

Le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs

A PROPOS DU SNAC

Le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac) est le seul syndicat professionnel ayant pour objet de regrouper des auteurs/autrices et/ou des compositeurs/compositrices dans les principaux secteurs culturels : du livre (littérature, bande dessinée, jeunesse, scientifique et technique), du spectacle vivant (théâtre, danse, scénographie), de la musique (actuelle, contemporaine et à l'image), et de l'audiovisuel (scénario, réalisation, arts sonores, audiodescription, doublage et sous-titrage).

Créé en 1946, le Snac cherche à assurer pour tous les auteurs et toutes les autrices, la défense de leurs droits moraux et patrimoniaux, tant collectifs qu'individuels.

Il assiste et conseille au quotidien ses membres sur toutes questions juridiques touchant au statut de l'auteur, à ses règles sociales et fiscales.